



Bordeaux, le 20 juin 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rejet de la demande d'extension de l'élevage porcin à Saint-Symphorien

Après une longue phase de concertation avec les différents acteurs concernés par le projet d'extension de l'élevage porcin de la SAS Le Lay à Saint-Symphorien, compte tenu des oppositions multiples et réitérées au projet, et en dépit des intérêts que celui-ci présente, le préfet de la Gironde, Pierre DARTOUT, a décidé de ne pas autoriser cette extension qui prévoyait une augmentation de l'effectif et du plan d'épandage des effluents sur six communes des départements des Landes et de la Gironde.

En effet, malgré l'étude hydrogéologique complémentaire au dossier de demande d'autorisation, réalisée l'été dernier, les commissions locales de l'eau chargées du suivi des schémas d'aménagement et de gestion des eaux des bassins versants de la Leyre et du Ciron ont décidé de maintenir leur avis de non compatibilité du projet avec ces schémas.

Le préfet a donc signé ce jour un arrêté de sursis à statuer de trois mois afin de proposer un rejet de la demande. Ce délai est nécessaire pour respecter le délai contradictoire, assurer l'information des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST), recueillir les avis des parties prenantes et asseoir juridiquement la décision.